

## Compte-rendu Commission Tourisme durable

08/06/2022

Firbeix, Salle du Conseil – 17h30

### La réunion est animée par :

Jean-Pierre Pataud, vice-président chargé du Tourisme durable

Delphine Coudert, Responsable Communication touristique et numérique - PNR

Pauline Guillot, Chargée de mission Tourisme durable – PNR

Alexie Culiolo, Service civique – PNR

### Présents :

Beyrand Marie-Claude

Garel Christine

Garniche Roland

Garrigou-Grandchamp Chantal

Habrias Fabien

Krause Florence

Mouly Gaëtan

Déléguée PNR commune de Bussière-Galant

Déléguée PNR commune de Saint-Mathieu

Délégué PNR communauté de communes

Pays de Nexon - Monts de Châlus

Déléguée PNR commune de Videix

Délégué PNR commune de Rochechouart

Déléguée PNR commune de Saint-Mathieu

Délégué PNR commune de Bussière-Galant

### Excusés :

Beylot-Poulet Karine

Braud Véronique

Denis Sandrine

Garaud Muriel

Le Goff Jean

Massias Gilles

Molina Dominique

Pelisson Claudine

Seegers Henri

Venn-Cintas Janet

Viroulet Albert

Déléguée PNR commune de Bussière-Galant

Déléguée PNR commune de Pensol

Déléguée PNR commune de Nontron

Déléguée PNR commune de Rochechouart

Délégué PNR commune de Nexon

Délégué PNR commune de Saint-Saud-Lacoussière

Déléguée PNR commune de Mareuil

Déléguée PNR commune de Nontron

Délégué PNR commune de Miallet

Déléguée PNR commune de Saint-Estèphe

Déléguée PNR commune de Saint-Mathieu

### ORDRE DU JOUR

- **Tour de table.**
- **Présentation Alexie Culiolo, missions.**
- **Constitution du Conseil d’Orientation et de Développement.**
- **Projection et priorisation des actions touristiques, horizon 2023-26.**

## **Alexie Culiolo, volontaire en service civique.**

En mai 2022, le Parc a sollicité auprès de la MONA (Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine) la mise à disposition d'un Service Civique pour une durée de 7 mois (du 2 mai 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022), à raison de 24h par semaine.

Dans ce contexte, Alexie Culiolo a rejoint l'équipe du Parc en tant que Volontaire. Elle a pour missions l'étude qualitative de la Grande Boucle et la réalisation d'un observatoire touristique du territoire, et ce jusqu'au mois de décembre.

*L'itinérance est un des axes forts de la stratégie du Parc naturel régional qui développe des actions en faveur de la mobilité douce notamment au travers de la randonnée et de l'itinérance.*

*La Grande Boucle est un outil majeur de cette stratégie, 200 km pour 7 à 10 jours de marche ou 3 à 4 jours en VTT, inaugurée en 2019. Pour mieux évaluer sa pertinence, le Parc a souhaité lancer une étude de fréquentation de la Grande Boucle. Ceci aura pour but d'optimiser l'action du Parc en matière d'itinérance et de rester vigilants quant à l'impact de la fréquentation de l'itinéraire sur les milieux et d'agir en conséquence.*

*Au-delà des chiffres, il s'agit de connaître les usagers de l'itinéraire et leurs pratiques pour mettre en place des actions de sensibilisation, de valorisation et de communication adaptées, et permettre le développement de services. L'étude de fréquentation initiée en 2021 est donc complétée cette année par une étude qualitative sur l'itinéraire (enquêtes de terrain, sondage, rencontres des acteurs et partenaires, analyse et propositions d'action...).*

## **Constitution du Conseil d'Orientation et de Développement (COD).**

*Présidé par le 1er Vice-président, le Conseil d'orientation et de développement (COD) est constitué de membres, élus et experts ou socioprofessionnels (Article 11-2 des statuts du Parc1). C'est un organe consultatif qui a pour objectif de préparer les stratégies de mise en œuvre de la charte, d'assurer un suivi et une cohérence entre les actions menées par chacune des commissions.*

*A l'aube du renouvellement de la Charte, il semble important de renouveler sa composition et d'organiser le COD pour qu'il puisse répondre aux enjeux de cet objectif. En effet, le COD apporte son regard et son analyse dans la conduite de la charte et doit être partie prenante dans son évaluation. Il peut jouer également un rôle dans la mobilisation des acteurs du territoire et dans la concertation. Les missions de réflexion, de conseil et de proposition auprès du Comité Syndical du Parc seront une ressource précieuse pour les années à venir ; il est indispensable d'assurer une composition plurielle de ce conseil pour répondre aux enjeux futurs du territoire et aux progrès que nous devons collégialement accomplir durant la prochaine Charte du Parc.*

*Rôle du COD dans le renouvellement de la charte :*

- *Prendre part à l'évaluation de la charte actuelle du Parc,*
- *Définir les enjeux, les progrès du territoire à l'horizon 2041,*
- *Participer activement à la construction de la Charte 2026-2041.*

*Composition du COD :*

*Afin d'assurer ses fonctions d'expertise pluraliste, le COD est composé pour moitié de membres élus et pour moitié d'acteurs du territoire. La quarantaine de membres qui le compose au maximum devront être*

*:*

- *des représentants élus issus des commissions thématiques du Parc,*
- *des représentants socio-professionnels du territoire dans les domaines clefs,*
- *des représentants élus du territoire,*
- *tout autre expert.e du territoire dont la présence semble pertinente.*

**Les Offices de Tourisme et l'ensemble des élus de la Commission** seront à nouveau sollicités pour faire **la proposition d'une liste de personnes susceptibles d'intégrer le COD.** Celles-ci seront contactées individuellement afin de mesurer leur volonté d'y participer ou non.

La commission Tourisme durable doit faire remonter une liste de 6 personnes (3 élus / 3 socio-professionnels) avant le **11 juillet 2022**.

## Projection et priorisation des actions, horizon 2023-26.

L'offre et la communication touristiques (encarts publicitaires, plaquettes de valorisation, contenus éditoriaux, photos...) ont été réfléchies fusionnées selon les trois orientations ci-après :

Sports de nature et itinérance	Développement de l'offre écotouristique	Accompagnement des professionnels du tourisme durable
<p><b>Grande Boucle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● suivi</li> <li>● développement de services</li> <li>● plaquettes de communication</li> <li>● édition du topo guide</li> </ul> <p><b>Itinérance et création contemporaine :</b> Valorisation d'un itinéraire, accueil de résidence</p> <p><b>Développement de l'itinérance et des Sports de nature :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nouveaux parcours d'itinérance</li> <li>● Travail à échelle Nouvelle-Aquitaine (conventionnement avec les Fédérations sportives, Malle éco-événement, Capsules vidéos).</li> <li>● Kamino guide</li> </ul>	<p><b>Séjours écotouristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Destination Parc</li> <li>● Itinérance</li> <li>● PAH...</li> </ul> <p><b>Editions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Carte touristique</li> <li>● Vidéos</li> </ul> <p><b>Application Mon Parc</b></p>	<p><b>Marque Valeurs Parc naturel régional :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● accompagnement collectif (éducteurs, formations, ateliers...)</li> <li>● accompagnement individuel</li> <li>● outils de communication</li> </ul> <p><b>Educteurs / Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Elus</li> <li>● Socioprofessionnels</li> <li>● OT</li> <li>● ...</li> </ul>

La refonte ou la création d'un nouveau site web est toujours d'actualité mais la question du financement et de la réflexion autour des contenus et arborescence restent à éclaircir et ne peuvent pas uniquement concerner la Commission Tourisme.

Un atelier de réflexion a permis de prioriser les actions comme suivant (3 choix possibles par pers.):

### 1.Sports de Nature :

- Développement de l'itinérance et de nouveaux parcours (6 voix)
- Valorisation de l'itinérance par la création contemporaine (4 voix)
- Suivi et développement de la Grande Boucle (5 voix)

### 2.Accompagnement des professionnels du Tourisme durable

- Communication autour de la Marque (3 voix)
- Educteurs à organiser (3 voix)



### 3. Développement de l'offre éco-touristique.

Poursuite de la construction de l'offre autour de séjours (2 voix)

Poursuite de l'édition de supports (3 voix)

### Autres sujets.

L'adhésion à la Charte Européenne de Tourisme durable touche à sa fin. Sa reconduction induit la réalisation d'un diagnostic et la construction d'une nouvelle stratégie de développement touristique.

Financement d'un cabinet d'étude (2017) : environ 18000€

Reconduction de la CETD (2018) : 6000€

Adhésion annuelle : 600€

La reconduction de la CETD n'est pas une priorité pour le prochain contrat de Parc. Un diagnostic de l'offre sur le territoire et l'écriture d'une nouvelle stratégie de développement touristique était cependant plus qu'à propos à l'heure de la révision de la Charte.

L'adhésion au logiciel "éco-compteur" n'est pas poursuivie pour 2023 mais suspendue.

### Conclusion.

A l'issue de la Commission, on retient que les Sports de Nature doivent être mis en avant pour le prochain contrat de Parc.

Le développement de l'itinérance et la valorisation des itinéraires existants reste une action phare à mener sur le territoire, en cohérence avec le travail mené en concertation avec les Parcs de Nouvelle-Aquitaine et les Parcs de l'IPAMAC

L'accompagnement des professionnels du Tourisme durable doit passer par des éducteurs afin que chacun prenne la mesure de l'ensemble du territoire. Une communication efficace en faveur des marqués Valeurs Parc naturel régional est également attendue.

Le développement de l'offre écotouristique doit d'abord prendre en compte la conception de séjours (en lien avec les projets portés par le Parc ou réfléchi en inter-Parcs) et la réalisation de supports (éditions et communication). Les animations grand public, les appels à projets et autres opportunités ne doivent pas supplanter les actions prioritaires.

Fin de la réunion : 19h00.